

Clermont-Ferrand, le 28 septembre 2022

Communiqué de presse

Installation de **composteurs** au Crous Clermont Auvergne

Depuis 2021, date de l'installation du 1^{er} composteur de biodéchets à la résidence du Clos Saint-Jacques Dolet, le Crous Clermont Auvergne encourage la valorisation des déchets organiques auprès de ses étudiants. Clermont Auvergne Métropole conseille et accompagne le Crous dans cette démarche en installant des composteurs en résidences.

Les 4 et 5 octobre 2022, deux nouveaux points de compostage sont installés à la Résidence du Clos Saint-Jacques. Les étudiants ont la possibilité de participer au montage des composteurs et de bénéficier des conseils de Clermont Auvergne Métropole.

>> Qu'est-ce que le compostage ?

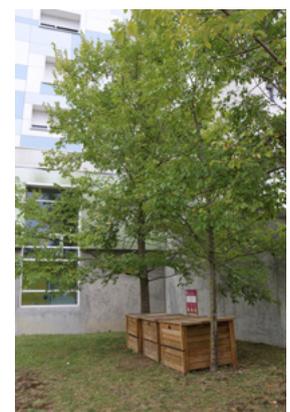
Le compostage est un procédé de valorisation des déchets organiques qui s'effectue dans des bacs prévus à cet effet. Cette valorisation est naturelle, possible grâce à la vie du sol, qui fait de nos déchets alimentaires son repas. La matière obtenue en bout de cycle, le compost, est un puissant engrais structurant le sol. L'avantage est avant tout environnemental (réduction du volume de nos déchets, valorisation in situ, obtention du compost) mais aussi économique (réduction des fréquences de collecte, et des volumes de déchets traités).

De plus, depuis la publication de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) puis de la loi AGEC en 2020, le traitement à la source des biodéchets devient obligatoire au 1^{er} janvier 2024 en France.

Sensibiliser les étudiants aux différentes solutions qui s'offrent à eux est donc important aux vues des obligations réglementaires à venir.



The flyer features the logos of Crous Clermont Auvergne and Clermont Auvergne Métropole, along with the French Republic logo. The main title is 'Installation de composteurs'. Below it, it says 'Venez participer au montage !'. The dates and times are: '> MARDI 4 OCTOBRE - DE 11H À 13H30 - ENTRE LE BÂT. B & C' and '> MERCREDI 5 OCTOBRE - DE 11H À 13H30 - ENTRE LE BÂT. E & F'. The location is 'Résidence Clos Saint-Jacques / Dolet, 25 rue Étienne-Dolet - Clermont-Fd'. At the bottom, it says 'Inscription par mail : developpement.durable@crous-clermont.fr' and 'Remise du bio seau après inscription'. An image of a wooden compost bin with its lid open is shown on the right.



>> Les étapes du compost au Crous ?

Un point de compostage est constitué de 3 bacs :

- >> Les étudiants remplissent de biodéchets un des bacs latéral (droite ou gauche).
- >> Le bac du milieu contient le broyat, de la matière sèche constituée de branches broyées ou de feuilles séchées.



Quand un étudiant s'inscrit auprès du Référent Développement Durable du Crous, un Bio Seau lui est remis, qu'il garde dans son logement. Ce Bio Seau (20 cm de hauteur) permet à l'étudiant de mettre ses déchets alimentaires à l'intérieur, et de les descendre par la suite dans le composteur.

L'étudiant dépose ses déchets alimentaires dans le bac prévu à cet effet (bac de droite ou de gauche), puis les recouvre avec le broyat (pris dans le bac du milieu). Le but est d'équilibrer les apports carbonés et azotés, et d'éviter les odeurs.

Quand un bac est rempli, on remet une couche de broyat dessus et on le condamne (fermé à clés) pendant plusieurs mois. Le compost peut alors être utilisé comme engrais ou comme fertilisant. Au bout de 7 à 8 mois, il est demi-décomposé.

À l'automne, il peut être épandu sur le sol, puis incorporé en surface à l'aide d'une griffe. Au bout de 10 à 12 mois, il est bien décomposé et il peut servir pour le rempotage, le potager, les cultures de fleurs...

>> Historique : le compostage au Crous ?

Octobre 2021 :

Installation du 1^{er} composteur à la Résidence du Clos Saint-Jacques – Bâtiment D

4 & 5 octobre 2022 de 11h à 13h30 :

Installation de 2 nouveaux composteurs à la Résidence du Clos Saint-Jacques Bât. C et Bât. F - **Inscription** : developpement.durable@crous-clermont.fr

Objectif :

- > Encourager l'utilisation des composteurs après une première expérience réussie au sein de la résidence.
- > Donner plus de visibilité au compostage.

Avantages des emplacements choisis pour les 2 nouveaux points de compostage :

- > Bonne visibilité.
- > Ombragés par les bâtiments et le résineux, ils conservent un niveau d'humidité nécessaire à la bonne dégradation de la matière.

Prochains projets :

Installation de points de compostage à la Résidence Lebon et à la Résidence des Cézeaux.

